

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 122 Vœu relatif à la réunion régulière du comité d'éthique de la vidéo protection pour Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la création d'un comité d'éthique, le 10 novembre 2009, par la Préfecture de police et la Mairie de Paris dont la mission principale est de veiller au bon respect de la charte d'éthique de la vidéo protection à Paris ;

Considérant que les dix membres fondateurs du comité nommés pour moitié par la Maire de Paris et pour le reste par la Préfecture ont vu s'adjoindre à eux de nouveaux membres suite au vœu adopté à l'unanimité en septembre 2015 par le Conseil de Paris ;

Considérant que ce comité ne semble pas s'être réuni depuis septembre dernier ou alors sans en informer ses nouveaux membres ;

Considérant que le manque d'information concernant le calendrier des prochaines réunions du comité dans sa nouvelle configuration est parfaitement insatisfaisant ;

Sur proposition de M. Yves CONTASSOT, M^{me} Joëlle MOREL, M. Pascal JULIEN et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris et le Préfet de police de Paris mettent en œuvre le vœu de septembre 2015 et réunissent le comité d'éthique avant juillet 2016.